

Image not found or type unknown



APL / REMBOURSEMENT TROP PERCU

Par **christine calleri**, le **24/06/2018** à **00:03**

Bonjour Messieurs, Mesdames,

Pourriez vous SVP me dire si la CAP a bien le droit de remonter 3 ans en arrière ou plus pour me réclamer un remboursement suite à trop perçu ET combien la CAF aurait-elle le droit de me prélever par mois - y a t-il un barême?

En vous remerciant pour votre aide.